



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 41758

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dépenses considérables qui ont été engagées pour la fabrication et la distribution aux assurés sociaux du carnet de santé et de la carte vitale. Alors que l'on évoque sans cesse le déficit de la sécurité sociale, et que des prélèvements nouveaux ont été décidés pour le combler (CSG-CRDS...), le carnet de santé et la carte vitale ont engendré des dépenses très importantes pour un résultat quasiment nul. En effet, le carnet de santé, qui était très peu utilisé par les professionnels de santé et les assurés sociaux, est, en outre, devenu très rapidement caduc du fait de l'édition de la carte vitale. Quant à cette carte, la grande majorité des professionnels de santé refuse de l'utiliser, ou ne dispose pas de l'équipement nécessaire, ce qui en fait un instrument pratiquement inutile. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en vue d'éviter de telles dérives, qui coûtent très cher aux contribuables.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41758

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 971